



Envoyé en préfecture le 29/07/2020
 Reçu en préfecture le 29/07/2020
 Affiché le 29/07/2020
 ID : 971-219711116-20200725-M20200545-DE

N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Membres en exercice :	27
Membres présents :	22
Vote pour :	19
Vote contre :	00
Abstention :	05

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
 Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (respectivement, Maire, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien, SORIMOUTOU Katia (départ 12h53) (1^{er} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents :

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2020

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 « BUDGET PRINCIPAL »

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget Primitif principal de la Commune de Deshaies, qui est soumis à votre appréciation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, est placé sur le thème budgétaire : **« A Deshaies, modernité rime avec authenticité ».**

Ce budget s'inscrit dans les 4 engagements du projet de mandature 2020-2026 :

- Une Ville durable, inclusive et résiliente face aux aléas du climat**
- Le Port Communal : un outil au cœur des enjeux du développement économique**
- Innovation sociétale, Participation citoyenne et service public de proximité**
- Une approche intégrée et volontariste du développement territorial**



Mais surtout aussi dans un contexte particulier en raison de la crise sanitaire et les incertitudes des recettes liées aux activités économique et fiscales.

Ainsi, ce budget primitif fait suite au débat d'orientation qui s'est régulièrement tenue lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2020 et compte tenu de l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales, la date d'adoption du budget est également reportée au 31 juillet 2020.

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2312-2 et suivants,

Vu la loi NOTRé en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 en ses points IV, V, VI et VIII de l'article 4 fixant la date limite de **vote du budget** pour l'exercice **2020**, au 31 juillet

Vu la délibération n°19/07/117 du conseil municipal portant remunicipalisation de la Caisse des Ecoles

Vu la délibération n°2019/05/01 du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles en date du 20 décembre 2019 approuvant la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles.

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires du **21 février 2020**,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget Commune adopté le **25 Juillet 2020**,

Vu le compte administratif 2019 « Budget Principal » approuvé le **25 Juillet 2020**,

Vu la délibération n°2020/05/43 en date du **25 juillet 2020** fixant les taux d'imposition pour l'année 2020

Entendu le rapport de l' élu délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la **MAJORITE (5 ABSTENTIONS)**

Article 1 : D'ADOPTER le Budget Primitif 2020 de la Commune, par chapitre en section d'Investissement et en section de fonctionnement tel que résumé ci-après :





N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

BP Budget Mairie 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Nouvelles prévisions	7 062 038,31 €	6 402 191,00 €	1 901 723,18 €	1 060 732,91 €	8 963 761,49 €	7 462 923,91 €
Etat des restes			1 217 194,40 €	1 635 113,50 €	1 217 194,40 €	1 635 113,50 €
TOTAUX	7 062 038,31 €	6 402 191,00 €	3 118 917,58 €	2 695 846,41 €	10 180 955,89 €	9 098 037,41 €
Résultat reporté		659 847,31 €		423 071,17 €		1 082 918,48 €
TOTAUX	7 062 038,31 €	7 062 038,31 €	3 118 917,58 €	3 118 917,58 €	10 180 955,89 €	10 180 955,89 €

Article 2 : De DONNER à Madame le Maire pouvoir pour signer les actes s'y rapportant

Article 3 : Madame le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 25 Juillet 2020

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

 Jeanny MARC